

No 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Julide Turgut Bandelier et M. Julien Barro

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 139-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 2'436'900.— TTC (dont CHF 116'042.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au renouvellement des canalisations, des revêtements des surfaces et au renforcement de la végétalisation du cimetière communal
6. Délibération administrative **DA 141-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'239'182.85 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2023
7. Délibération administrative **DA 142-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un cautionnement solidaire d'un prêt de CHF 5'000'000.— en faveur de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA)
8. Délibération administrative **DA 143-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'273'000.— TTC (dont CHF 60'638.22 d'activation

de prestations du personnel communal) pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du restaurant participatif sis sur la parcelle N° 3388 dans le lot 12 de l'ilot « Cité Léopard » à Carouge

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétition **PE-015-2023 R** : Maintenons le cordon lumineux pour les Fêtes
13. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Prestation de serment de M. Jean-Pierre Isabella

Pour donner suite à l'élection de M. Raffaele Fraomene au Conseil administratif le 12 novembre 2023, le service des votations et élections a désigné pour son remplacement M. Jean-Pierre Isabella, ici présent, qui va pouvoir prêter serment pour entrer en fonction.

Le Président prie M. Jean-Pierre Isabella de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

Jean-Pierre Isabella lève la main droite et répond « Je le jure ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

M. Gerster prend la parole au nom du PLR et, il l'espère, d'une grande majorité, si ce n'est l'ensemble du Conseil municipal. Il a le cœur triste mais joyeux à la fois, parce que M. Fraomene n'est plus des leurs autour de cette table, il est monté sur le perchoir. Ce Conseil perd un de ses brillants membres. M. Fraomene a aussi été président du Conseil, élu par l'ensemble des conseillers et conseillères municipales, qui le connaissent donc. Le PLR le remercie pour toutes les interventions qu'il a faites en son nom. Désormais, M. Fraomene est de l'autre côté de la force, il est conseiller administratif. C'est un conseil plus petit, mais qui traite de choses peut-être bien plus grandes, en tout cas plus souvent que le Conseil municipal. M. Gerster sait que M. Fraomene n'oubliera pas les membres du Conseil municipal, parce qu'il est proche d'eux. Il le remercie pour tout le travail qu'il a accompli en tant que conseiller municipal et lui souhaite beaucoup de bonheur et de joies dans sa nouvelle fonction. S'il a le cœur gros de perdre son camarade, il est aussi joyeux puisque vient de prêter serment un vrai « Courageois », ou Carougeois. Jean-Pierre Isabella est un homme de conviction. C'est un homme motivé. Cette fonction de conseiller municipal lui tient à cœur. Il rejoint le Conseil municipal après avoir mûrement réfléchi, afin de prendre en considération tout ce que cette fonction implique – ne serait-ce que le fait de remplacer M. Fraomene, ce qui représente une grande pression. Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, M. Gerster mentionne que Jean-Pierre Isabella est père de trois enfants – ils l'ont peut-être lu dans *Le Carougeois*. Il s'est bien sûr investi dans les sociétés carougeoises, comme les sapeurs-pompiers, les samaritains et bien d'autres encore. Au nom du PLR et, M. Gerster l'espère, de l'ensemble du Conseil municipal, il souhaite la bienvenue à M. Isabella, que l'on se réjouit déjà d'entendre lors des débats en plénière et des commissions.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023 est approuvé par 25 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Organisation du Conseil administratif

Mme Molinari et moi-même sommes ravies d'avoir accueilli M. Raffaele Fraomene au sein du Conseil administratif – de l'autre côté de la force comme l'a dit M. Gerster – depuis le 29 novembre dernier. Nous avons d'ores et déjà beaucoup de plaisir à travailler avec lui. Conformément à ce qui avait été convenu, M. Fraomene a repris les services d'Anne Hiltpold et sera le nouveau maire de Carouge dès le 1^{er} janvier prochain. Cher Raffaele, nous te souhaitons d'ores et déjà une très belle mairie.

Plan d'urgence de délestage électrique

Le risque de pénurie d'électricité est identifié aujourd'hui comme un risque majeur pour la Suisse, cela pour des questions de crises énergétiques potentielles, mais pas seulement. En cas de catastrophes naturelles ou en conséquence de conflits majeurs dans le monde, les approvisionnements en électricité pourraient venir à manquer.

Ainsi, pour faire face à ce risque, la Confédération a mis en place le plan OSTRAL, qui se décline en quatre niveaux de mesures de gestion réglementées afin d'agir sur la demande en électricité. Le premier niveau est un appel à réduire volontairement la consommation. Le deuxième niveau concerne des restrictions ou interdictions d'utilisation d'appareils énergivores non essentiels. Le troisième niveau prévoit un contingentement des gros consommateurs d'électricité. Enfin, le quatrième niveau prévoit un délestage cyclique du réseau de distribution d'électricité.

Les délestages constituent donc la mesure de dernier ressort pour empêcher l'effondrement généralisé, et donc un black-out. Des délestages par secteurs seraient alors effectués par rotation dans l'ensemble du réseau électrique, ce qui pourrait être lourd de conséquence pour Carouge, son économie, sa population, son administration et la délivrance des prestations.

La Ville de Carouge a donc souhaité anticiper la survenance potentielle de cette crise et a identifié des bâtiments communaux susceptibles d'assurer la délivrance des prestations en cas de crise. Une commission a d'ores et déjà été prévue le 16 janvier prochain pour en discuter et vous présenter les pistes envisagées et les travaux à effectuer le cas échéant, ce avant de déposer une délibération.

Patinoire et « Carouge Magique »

Pour rappel, pendant la période de l'Avent et les vacances scolaires, la patinoire vous accueille avec de nombreuses animations. Des soirées disco boule à facettes, à la visite du Père Noël, en passant par la Galette des Rois et la journée du pull de Noël, le programme de la patinoire offre des animations variées. N'hésitez pas à consulter ce programme ainsi que les horaires de la patinoire et de sa buvette « L'Ice Bar », sur le site internet de la Commune. Et n'oubliez pas non plus le marché de Noël de Carouge, qui aura lieu ce week-end.

Communications de Mme Molinari :

Promotion des commerces carougeois

Courant novembre, la promotion économique a mené une campagne de promotion des commerces carougeois sur les réseaux sociaux.

Les principaux objectifs étaient de mettre en avant la diversité et la qualité de nos commerces, de promouvoir l'ouverture des commerces et des artisans tous les dimanches de décembre et de mettre en avant le marché de Noël qui se déroulera ce week-end, comme vient de l'annoncer Mme Lammar.

Nous avons donc collaboré avec plusieurs bloggeurs actifs principalement sur Instagram.

Au total ce sont 25 commerçants et commerçantes différentes qui ont été représentées, de secteurs très variés (boucherie, habillement, fleurs, chocolats, librairie, thés, bijoux, décoration, etc.) et de localisations les plus distinctes possibles à chaque fois (rues Ancienne, Jacques-Dalphin, Saint-Joseph, Victor-Amé). L'objectif était également d'inviter le public à découvrir des rues ou des commerces qu'il ne connaissait pas jusqu'à présent et de flâner dans les rues carougeoises.

Au total, ces vidéos ont été vues 115'000 fois à ce jour, ce qui contribue à donner une visibilité supplémentaire à nos commerces et inciter le public à faire ses achats dans nos commerces plutôt que sur Internet, en particulier pendant les fêtes de fin d'année.

Prix du commerce – deux commerces carougeois distingués

Pour souligner et promouvoir la qualité des commerces du canton, le Prix du commerce est destiné à tous les commerçants et commerçantes disposant d'un point de vente ouvert au public.

Organisé à l'initiative conjointe des associations professionnelles, des partenaires du secteur du commerce et de l'Etat de Genève, le concours entend mettre en valeur le commerce de proximité, lui offrir une meilleure visibilité, capitaliser sur le savoir-faire et sur le sens de l'accueil, et enfin dynamiser l'image de Genève.

Le concours permet de valoriser, en particulier, les efforts de réalisation consacrés à augmenter l'attractivité des commerces genevois.

Cette année, deux commerces carougeois ont été distingués :

- L'Antre-Peaux de Chris Murner, maroquinier, qui a obtenu le 3^{ème} prix de la plus belle vitrine
- Ploum, boutique de décoration d'intérieur, qui a obtenu le 2^{ème} prix du meilleur accueil

Bravo à ces deux commerces qui participent au rayonnement de Carouge !

Le nano-hub de Carouge prend ses quartiers définitifs

Comme vous le savez, la Ville de Carouge était partie prenante de ce projet pilote.

Le bilan est positif tant sur le plan du report modal des livraisons par camions vers des vélos-cargos, que pour la très bonne visibilité que ce projet innovant en matière de logistique urbaine a donné à Carouge, première ville à le rejoindre, suivie du Grand-Saconnex et de Meyrin ensuite.

Plus de 19 tonnes de marchandises ont transité par le nano-hub de Carouge en 12 mois, et environ 6'500 km ont été parcourus à vélos-cargos plutôt qu'en camionnettes, diminuant de 88% les émissions de CO2 du dernier kilomètre par rapport à un système de livraison carbonné, ainsi que la pollution sonore et atmosphérique. Avec une moyenne de 2 tournées par jour en haute saison et 1 tournée par jour en basse saison, le nano-hub de Carouge est celui qui a obtenu le plus de succès, notamment grâce à sa localisation optimale, à proximité de la zone de fret du PAV, de quartiers denses et de la ceinture urbaine.

Pour mémoire, le nano-hub est situé sur le parking de la place Sigismond. Concrètement les deux places de parc sur lesquelles il se situe ont été compensées selon les directives en vigueur. La fin du projet pilote, financé par la Confédération et initié par l'OCT, a également vu la fin de la gratuité de l'emplacement pour le test. L'entreprise OVO Logistique va donc désormais payer l'utilisation du domaine public selon le règlement en vigueur.

Je vous informe que les trois communes partenaires ont toutes souhaité continuer leur implication dans ce projet. Leurs nano-hubs respectifs seront donc pérennisés.

Aménagements à Poluzzi pour améliorer la migration des batraciens

Ce printemps, le KARCH (Association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles) nous a informés que des batraciens se trouvaient en difficulté aux abords de la mare de Charles-Poluzzi.

En effet, durant la période de migration au printemps, les batraciens migrent de la forêt au plan d'eau, puis l'inverse. Le chemin Charles-Poluzzi sépare les deux sites et comprend de nombreux seuils comme les bordures de trottoirs. Ne pouvant pas les gravir, les batraciens restent sur la route et finissent écrasés par les véhicules. Or, cette mare est le haut-lieu des batraciens à Carouge, avec une cinquantaine d'individus lors de la saison des amours.

Le nombre d'individus est malheureusement en constante diminution ces dernières années. Au printemps 2023, un groupe d'habitantes et habitants s'est d'ailleurs mobilisé pour effectuer des tournées de sauvetage des batraciens coincés sur la route ou les escaliers.

Notre équipe des maçons a donc réalisé des mini-rampes et créé de petits abaissements de la bordure sur le chemin de Charles-Poluzzi récemment. Qu'ils en soient remerciés !

En l'attente, nous espérons pouvoir offrir un réseau « trame bleue », soit des petits plans d'eau proches ou connectés ou des petites zones humides, qui permettraient aux petits batraciens de ne pas avoir à traverser la route.

Nous espérons que ces petits aménagements faciliteront la migration des batraciens carougeois et que leur population pourra croître à nouveau.

Furoshiki – Offre de tissus d'emballage cadeaux réutilisables

Emballer les cadeaux dans de jolies étoffes est une pratique japonaise qui permet de remplacer de façon très simple et originale les papiers cadeaux. Il s'agit d'une belle activité pour Noël.

Il n'est cependant pas facile de se procurer de tels tissus. Dans le cadre d'une collaboration avec Zero Waste Switzerland, la Ville de Carouge a décidé d'offrir des étoffes, issus de la seconde-main. Deux jeunes de Projet Emplois Jeunes ont déniché de

jolies nappes, housses de duvet et rideaux chez Emmaüs pour les découper en carré afin de les transformer en tissus d'emballage.

Ces tissus sont maintenant disponibles gratuitement à la mairie jusqu'au 22 décembre.

Un petit mode d'emploi est mis à disposition et une démonstration de nouage a été proposée le mercredi après-midi 13 décembre.

L'idée est de faciliter les pratiques Zéro Déchet dans un cercle vertueux et créatif.

Rue du Collège

Ce soir, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de vous annoncer le démarrage très prochainement des travaux de réaménagement de la rue du Collège.

Pour rappel, ce projet fait suite au vote par le Conseil municipal de la DA 68-2022, le 22 septembre 2022, et à l'entrée en force de l'autorisation de construire DD 323'845.

La rue du Collège va accueillir le réseau structurant de chauffage à distance afin de prolonger la portion installée au boulevard des Promenades en direction du carrefour de la Fontenette. Cette opportunité de travaux souterrains amène les Services Industriels de Genève et la Ville de Carouge à travailler en co-maitrise d'ouvrage sur cette rue afin de permettre également sa requalification.

L'aménagement prévu sur la rue du Collège comprend, comme vous le savez, la mise en conformité du gabarit routier permettant le passage du bus sans encombre, la suppression du stationnement TIM, l'intégration d'un contresens cyclable, l'amélioration du confort des trottoirs pour les piétons (y compris à mobilité réduite), ainsi que la plantation d'arbres dans l'objectif de la lutte contre les îlots de chaleur et la création d'une continuité piétonne confortable et ombragée.

Les travaux vont donc pouvoir débuter après avoir reçu un retour très favorable des différents services cantonaux. y compris ceux en charge du patrimoine. Le démarrage du chantier est planifié pour la mi-février 2024 et sa durée totale prévue est de 16 mois (en tranches de 2 à 4 mois selon le tronçon).

Les travaux nécessitent de couper complètement la circulation aux véhicules par portion de rue en fonction du phasage des travaux et de dévier le bus. Cependant, pendant toute la durée du chantier, tous les accès riverains et livraisons seront assurés et des déviations piétonnes et cyclables seront mises en place en fonction des étapes de chantier. L'accès au parking Sardaigne sera toujours possible.

Une séance d'information chantier publique à l'attention des riverains, à laquelle vous êtes conviés si l'envie vous en dit, aura lieu lundi 18 décembre à 18h à la salle du Rondeau.

Communications de M. Fraomene :

Permanence juridique

J'ai le plaisir de vous informer que le service des affaires sociales de la Ville de Carouge, à l'instar d'autres communes, lancera une nouvelle permanence juridique pour la population carougeoise dès le mois de février 2024 tous les jeudis de 9h à 13h sans rendez-vous.

L'objectif de cette permanence est de pouvoir y dispenser, par des avocates et avocats du Barreau, des conseils et une primo-information en matière de droit des assurances

sociales, droit du travail, droit du bail, droit de la famille et permis de travail, pendant une consultation d'environ 30 minutes, et pour un prix raisonnable de CHF 40.-.

A cet effet, toutes les études carougeoises ont été sollicitées pour participer bénévolement à cette permanence. Les montants récoltés alimenteront un fond permettant de prendre en charge les honoraires d'un avocat pour un suivi nécessaire en cas de situations particulières.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement toutes les études qui ont déjà confirmé leur intérêt à participer à cette nouvelle permanence juridique ainsi que le service des affaires sociales pour la mise en place de ce nouveau projet.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier reçu

Le Président indique que le courrier de M. Xavier Magnin, « Tournoi des élus », daté du 14 novembre 2023 est disponible sur CMNet. Une réponse de la part du Conseil administratif est prévue.

Le secrétaire donne lecture de la lettre, qui est adressée aux membres du Grand Conseil, aux membres des Exécutifs des communes genevoises et aux membres des conseils municipaux des communes genevoises, en date du 14 novembre 2023. Elle est signée par le conseiller administratif de la commune de Plan-les-Ouates, député, initiateur du tournoi, Xavier Magnin

Mesdames et Messieurs,

Je me permets de revenir sur les dernières éditions du Tournoi des élus. En effet, les événements survenus appellent à prendre des mesures correctives.

Comme vous le savez, ce Tournoi des élus a été mis en place à Plan-les-Ouates sous l'impulsion du soussigné en 2005 pour célébrer l'année du sport. Il s'agissait alors d'organiser des rencontres informelles entre élus du Grand Conseil et des communes, afin de mieux faire connaissance et de favoriser les échanges. Ces objectifs louables ont malheureusement été détournés lors des dernières éditions.

En effet, et sans être exhaustif, en 2017, la Ville de Genève, faisant fi du passé, s'est approprié la paternité de ce tournoi en le renommant d'un « Premier challenge ». En 2022, des joueurs non élus, dont des jeunes retraités du football professionnel, ont été intégrés à certaines équipes, faussant l'issue des rencontres à leur avantage. En 2023, certains élus ont eu un comportement qualifié d'intolérable, avec des actes violents et des propos injurieux qui ont terni l'image de tous les élus par les faits relatés dans la presse genevoise.

Afin de retrouver quiétude et sérénité pour l'avenir, je vous propose donc :

- 1. de créer un comité d'organisation de ce tournoi pour statuer en cas de problème lors des prochaines éditions sur la base d'un règlement qu'il devra édicter ;*
- 2. de retirer le titre de vainqueur 2022 à la Ville de Carouge pour participation de non-élus à son équipe ;*
- 3. de retirer le titre de vainqueur 2023 au Grand Conseil pour comportement intolérable ;*

4. *d'attribuer une suspension en 2024 à la Ville de Carouge pour comportement intolérable en 2022 et 2023.*

Comme convenu lors de l'édition 2023 avec les différentes équipes, la Commune de Plan-les-Ouates mettra à disposition ses installations pour le prochain tournoi, qui se déroulera le 26 mai 2024 aux Cherpines. Elle se réjouit d'ores et déjà de vous accueillir à cette occasion.

Les membres des équipes souhaitant rejoindre le comité sont invités à me contacter par e-mail, de même que ceux qui souhaiteraient s'opposer à ces propositions.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes meilleures salutations.

Xavier Magnin

Le secrétaire donne lecture de la réponse du Conseil administratif. La ville de Carouge, sous la plume de sa maire, Stéphanie Lammar, au nom du Conseil administratif, s'est adressée aux mêmes instances, soit le Grand Conseil, les Exécutifs communaux et les membres des conseils municipaux, le 11 décembre 2023.

Mesdames et Messieurs,

Nous nous permettons de faire suite au courrier du 14 novembre dernier de Xavier Magnin, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates, député et initiateur du tournoi, courrier que nous avons toutes et tous reçu.

Si nous partageons pleinement le constat de l'éloignement actuel des objectifs initiaux du Tournoi des élus et que nous reconnaissons qu'il faut revoir les bases de ce tournoi, nous avons toutefois été surpris, pour ne pas dire choqués, de certaines propositions qui nous ont été faites ainsi que par le ton de la correspondance qui nous a été transmise.

Pour rappel, la Ville de Carouge ainsi que la soussignée ont participé depuis le début à cette belle initiative de la Commune de Plan-les-Ouates. Si le but du tournoi a toujours été les rencontres et les échanges entre les élus, force est néanmoins de constater qu'il a fallu depuis le départ batailler pour que ce tournoi soit véritablement bon enfant, les équipes étant majoritairement formées de conseillers municipaux ayant une bonne expérience footballistique et les rares équipes mixtes étant qualifiées par certains comme partant avec un désavantage. Des propos plus ou moins colorés ont, hélas, fleuri année après année sur le terrain et autour.

Il faut aussi noter que, les années passant, des personnes externes sont venues compléter les rangs de nombreuses équipes. Ainsi, plusieurs enfants d'élus jouant dans des clubs de football, ainsi que des amis d'élus ont participé au tournoi.

Relevons aussi que des arbitres ont été mandatés il y a quelques années, ce qui a permis de mieux cadrer les matchs mais a donné une orientation plus professionnelle, et donc plus compétitive, à ce tournoi.

Aujourd'hui, au vu de l'évolution décrite ci-dessus et des événements qui se sont produits cette année, il convient effectivement de revoir l'organisation de ce tournoi et de lui donner un nouveau cadre, tant en termes de participants qu'en termes de respect. Dès lors, la

Ville de Carouge approuve très volontiers la première proposition de Plan-les-Ouates, à savoir créer un comité d'organisation et revoir le règlement du tournoi.

Pour le surplus, nous ne souhaitons pas entrer en matière sur les autres propositions qui nous apparaissent partiales, arbitraires et, faute de base règlementaire, non conformes. Le constat a été posé, il nous faut maintenant nous préoccuper de l'avenir de ce tournoi. Pour ce qui est des agissements passés, nous osons espérer que chacun en tirera les leçons qui s'imposent.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Carouge se tient à disposition pour discuter de ce comité d'organisation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, à l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphanie Lammar

M. Prod'hom remercie M. le Président de lui donner la parole, alors que les membres du Conseil municipal ne sont pas censés la prendre au sujet des courriers reçus. Ce courrier étant toutefois adressé au Conseil municipal aussi bien qu'au Conseil administratif, il est important de pouvoir s'exprimer. Le groupe des Verts a eu un débat à ce sujet. Le tournoi des élus et élues existe depuis de nombreuses années. Au début, il se déroulait dans un esprit très positif. Le but était de rassembler les groupes politiques et les différentes communes pour pouvoir échanger, dans un esprit non seulement sportif mais aussi public. L'on a vu ce qui s'est passé lors du dernier tournoi, et qui a été relaté dans la presse, ce qui a donné une image déplorable, contraire aux objectifs initiaux de ce tournoi. Si la proposition de M. Magnin d'établir un règlement est pertinente, le groupe des Verts soutient la réponse du Conseil administratif concernant les sanctions, rappelant en outre que Plan-les-Ouates n'a pas non plus toujours respecté les règles. M. Prod'hom considère qu'il faudrait une séance ad hoc, en TCR, parce qu'une réflexion s'impose. Pour sa part, il déplore l'attitude de Carouge et du Grand Conseil. Le tournoi de boules a maintenu l'esprit de ses débuts, mais cela n'est clairement plus le cas pour le tournoi de football. M. Prod'hom réitère son souhait qu'une TCR soit organisée ou que, à défaut, chacun des groupes puisse au moins se positionner. Il faut retrouver la sérénité et l'esprit original de ce tournoi, et en donner une belle image.

Le Président mentionne qu'une discussion est prévue au sein du bureau du Conseil municipal à ce sujet.

Changements dans les représentations des partis au sein de fondations

Le groupe des Verts fait part des changements suivants soumis à validation du Conseil municipal :

- Au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, M. Daniel Gubler sera remplacé par Mme Camille Biéler-Dellamula.
- Au sein de la Fondation du Vieux-Carouge, M. Julien Barrau sera remplacé par Mme Alice Bertholon.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces changements sont validés.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 139-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES ET DE REALISATION DE CHF 2'436'900.— TTC (DONT CHF 116'042.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU RENOUELEMENT DES CANALISATIONS, DES REVETEMENTS DES SURFACES ET AU RENFORCEMENT DE LA VEGETALISATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023 et renvoyé en commission Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 23 novembre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame indique que le groupe des Verts votera avec enthousiasme cette délibération et a pris bonne note, lors de la présentation très complète qui a eu lieu en commission, des avantages et des intérêts de l'objet. Il pense notamment à la découverte, pour un certain nombre de commissaires, de ces deux hectares d'espace public au centre de Carouge-Est, avec un projet qui intègre une arborisation et quantité d'aménagements favorables à la qualité du lieu, qui est un lieu de recueillement, un lieu de mémoire mais aussi un lieu de vie, à tel point que la Commune a eu la sagesse d'envisager une ouverture à l'autre extrémité du cimetière, de manière à ce que les personnes puissent le traverser. Cet usage plus diversifié du cimetière va dans le sens du recueillement et de la vie commune. Il est d'ailleurs pratiqué dans d'autres communes, comme à Chêne-Bougeries où, depuis de très nombreuses années, les enfants traversent le cimetière pour aller à l'école, aux sports ou à d'autres activités. M. Calame salue donc la proposition qui est faite ici de créer à terme un accès qui permette de traverser le cimetière. En conclusion, il invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce projet, comme le fera le groupe des Verts.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 141-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 7'239'182.85 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2023

Mme Molinari introduit le sujet. Le Conseil municipal a désormais l'habitude de cette délibération qui est proposée dans l'éventualité que les comptes 2023 présentent un résultat comptable positif. Pour rappel, les comptes seront présentés au cours du premier trimestre de l'année prochaine, avec un vote en principe au mois de mai. Le vote de cette délibération permettra de procéder à des amortissements complémentaires, comme cela a été le cas les deux dernières années. Le Conseil municipal a déjà voté en juin une première délibération de ce type pour un montant de CHF 8'620'801.68. Ce soir, le Conseil administratif lui propose de voter un montant supplémentaire de CHF 7'239'182.85, ce qui permettra davantage de marge et flexibilité, dans cette période d'incertitude qui règne malheureusement depuis plusieurs années maintenant et qui caractérise aussi l'évolution notamment des rentrées fiscales entre le moment du vote du budget et les comptes. Pour rappel, le vote d'amortissements complémentaires doit intervenir à l'avance par rapport au moment où les comptes sont clôturés et présentés.

Cette délibération permettra, pour autant que le résultat comptable 2023 présente un excédent de recette suffisant, d'activer la délibération et de comptabiliser les amortissements complémentaires, et ainsi diminuer la charge des amortissements dans les années à venir. Pour rappel, les amortissements complémentaires votés en 2021 et 2022 ont permis de diminuer de manière considérable le budget de fonctionnement (à hauteur d'environ CHF 3,2 millions pour cette année et les années à venir). Par conséquent, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à soutenir cette délibération qui prévoit la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2023 pour un montant de CHF 7'239'182.85.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 142-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE D'UN PRET DE CHF 5'000'000.— EN FAVEUR DE LA FONDATION CAROUGEoise POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES (FCLPA)

Mme Molinari introduit le sujet. La Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA) gère l'EMS la Résidence les Pervenches, sis rue Jacques-Grosselin 14. Celle-ci est actuellement en cours de rénovation et c'est la raison pour laquelle elle doit procéder à un emprunt. La rénovation vise à améliorer le confort et la prise en charge des résidents, à améliorer les conditions de travail du personnel et à adapter le bâtiment énergétiquement. Les travaux, qui ont débuté, apporteront de nouveaux espaces d'animation, une cafeteria-restaurant et des loggias, une nouvelle réception, salle du personnel et des cuisines et cafétéria rénovées, une ré-isolation complète du bâtiment avec une gestion du soleil, une amélioration du confort thermique des occupants été comme hiver.

Afin de permettre à la Fondation de bénéficier d'un taux d'emprunt plus bas et d'ainsi limiter les coûts de cette opération, la FCLPA a sollicité la ville de Carouge afin d'obtenir un cautionnement solidaire. Il s'agit du même processus que la Commune met en place avec ses fondations communales afin qu'elles bénéficient de taux avantageux (par exemple en 2017 pour le théâtre de Carouge). Etant donné la santé financière de la Fondation, ce cautionnement ne représente pas de risques pour la Commune. Le Conseil administratif invite donc le Conseil municipal à soutenir cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 143-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'273'000.— TTC (DONT CHF 60'638.22 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DU RESTAURANT PARTICIPATIF SIS SUR LA PARCELLE N° 3388 DANS LE LOT 12 DE L'ILOT « CITE LEOPARD » A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite aux différentes discussions et délibérations concernant la cité Léopard et le développement de Carouge-Est. Pour rappel, la Ville de Carouge était propriétaire sur la parcelle de la cité Léopard de quelques petites parcelles herbeuses du domaine public dont ont été issus des droits à bâtir. Ces droits à bâtir ont correspondu à une allée du projet de la cité Léopard. Si les étages ont été cédés à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, la Commune a toujours souhaité conserver le rez-de-chaussée pour une ludothèque ainsi qu'une arcade commerciale. La délibération 048-2021 votée par le Conseil municipal dans sa séance du 23 septembre 2021 a permis la réalisation du lot 12 de la cité Léopard à Carouge et la mise en PPE avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge du droit distinct et permanent (DDP), permettant d'une part à la Fondation immobilière de réaliser les logements aux étages et d'autre part à la Ville de Carouge de créer une ludothèque et une arcade commerciale au rez-de-chaussée. Le Conseil municipal a ensuite voté un crédit pour l'aménagement et la réalisation de la ludothèque en janvier 2023.

Il restait donc la question de l'arcade commerciale. À la suite d'une analyse effectuée par le service des affaires sociales, un programme a été identifié, offrant la possibilité d'innover et de développer un établissement public communal ayant pour vocation l'intégration socio-professionnelle des jeunes de la commune. Ce projet qui a notamment été présenté dans les grandes lignes en commission pré-budget permettra donc l'exploitation d'un café-restaurant pour l'insertion, offrant des placements en stages longue durée et des emplois à durée déterminée – engagement mensuel de deux stagiaires avec des stages d'un mois, rémunérés à CHF 125.- ou 175.- CHF la semaine dès la première semaine, et un emploi temporaire de six mois à une année rémunéré au salaire minimum (places ouvertes en réseau, par ordre de priorité aux bénéficiaires du Projets Emploi Jeunes (PEJ), du secteur solidarité du service des affaires sociales, des travailleurs sociaux hors murs, de l'Hospice général et de Camarada). Ce projet permettra donc d'offrir une expérience de longue durée durant laquelle des jeunes pourront se confronter au monde du travail et à ses contraintes. Il permettra également l'utilisation de l'arcade hors exploitation pour l'accueil des nouveaux habitants de la cité Léopard au cœur d'un nouveau quartier et enfin, un début d'exploitation en octobre 2024 avec, le cas échéant, une montée en puissance progressive jusqu'à 2026.

A noter qu'un bureau d'architectes, Local Architecture, et les mandataires ont mené des études en coordination avec les services techniques de la ville de Carouge, ce qui a abouti au plan d'aménagements et à la constitution d'un devis général détaillé, basé sur des estimations d'entreprises annexées à la présente délibération. A noter également que le

planning envisagé permettrait une mise en service lors de l'arrivée des nouveaux habitants de la cité Léopard.

Au vu de ce qui précède, il est donc proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'273'000-, dont CHF 60'638.22 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du restaurant participatif sis sur la parcelle N° 3388 dans le lot 12 de l'ilot « Cité Léopard ». Tous les détails pourront être présentés en commission en cas de renvoi de la délibération, tout en sachant que de nombreux détails figurent déjà dans ses annexes.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Merle se réjouit d'abord de voir ce beau projet se mettre en place. Elle relève ensuite que le budget global va au-delà du crédit que le Conseil municipal sera amené à voter pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du restaurant. Elle cite à cet égard les frais d'exploitation. Les frais de personnel sont évoqués dans la délibération, mais Mme Merle suppose qu'il n'y aura pas seulement des stagiaires ou des postes à durée déterminée. En effet, un encadrement devra être assuré. Ce point avait été présenté en commission il y a un certain temps déjà. Le chef du service des affaires sociales avait alors encore quelques incertitudes sur la montée en puissance qui est évoquée dans le document qui est soumis ce soir au Conseil municipal. Mme Merle trouverait intéressant de profiter de cette commission Constructions pour présenter aux commissaires un tableau sur l'ensemble des coûts de mise en place et des coûts d'exploitation jusqu'en 2026, puisque c'est le calendrier que Mme Lammar a mentionné, afin de se rendre compte de la totalité des frais représentés par ce restaurant.

M. Voignier relève que les annexes sont effectivement détaillées, comme l'a évoqué Mme la Conseillère administrative. S'agissant des plans, il revient sur un sujet qu'il n'aimerait pas devoir réaborder par la suite. Il demande d'être attentif à l'accès pour les personnes à mobilité réduite, en prévoyant d'emblée une porte d'entrée automatique. S'il devait réintervenir sur ce point par la suite, il serait vraiment mécontent, s'agissant d'un local neuf, et d'un excellent projet qui a séduit l'ensemble des commissaires lorsqu'il a été présenté en commission pré-budget. Par ailleurs, M. Voignier recommande de présenter en commission quelques éléments financiers sur le fonctionnement de ce restaurant.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

Il n'y en a pas.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITION PE-015-2023 R : MAINTENONS LE CORDON LUMINEUX POUR LES FÊTES

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 5 décembre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président, qui a présidé la commission, n'a rien à ajouter au rapport.

Le bureau propose la discussion et le vote.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier rappelle que la commission des Pétitions a formulé des recommandations, notamment en demandant que le cordon lumineux soit allumé le plus tôt possible après la commission. Les commissaires ne savaient pas si tous les segments du cordon pourraient effectivement être allumés, puisque celui-ci n'a pas été entretenu pendant deux ans. L'administration leur a expliqué pourquoi il n'avait pas été entretenu et M. Voignier ne reviendra pas sur ce débat. Quoi qu'il en soit, la commission avait bel et bien formulé des recommandations.

M. Baertschi, qui a également participé à la commission, apporte les précisions suivantes. Il mentionne d'abord que le cordon lumineux reste installé à l'extérieur toute l'année, ce que beaucoup ignorent. Puis il indique que deux avis ont été exprimés. Au vu du coût extrêmement modique (il faut rappeler que la Commune paie, pour tous ses bâtiments, plus de CHF 3 millions en frais d'électricité, sans compter l'éclairage public, et qu'il est question ici d'un montant de l'ordre de CHF 5'000.-), certains estimaient qu'il était nécessaire de remettre ce cordon lumineux en fonction pour ces fêtes, comme le demande la pétition. Toutefois, il faut être conscient que des segments ne pourront vraisemblablement pas être rallumés, comme l'a évoqué M. Voignier, puisque le cordon n'a pas été entretenu. M. Baertschi souligne ensuite que certaines rues ne sont pas du tout illuminées. Pour rappel, la demande émane de commerçants. Cette pétition a été faite sur le vif, mais M. Baertschi est persuadé que, s'il devait y avoir une nouvelle pétition, de nombreuses personnes la signeraient. Puis il explique qu'une réflexion plus large devra avoir lieu, qui ne pourra pas être menée dans le délai imparti. Il ne fera pas non plus ici le débat qui s'est déroulé en commission, mais il confirme les propos de M. Voignier. C'est du reste celui-ci qui avait proposé en commission de répondre favorablement à la pétition, et c'est ce qui a été voté. M. Baertschi ajoute que le rapport de la commission a été transmis tardivement, ce qui contribue peut-être à un certain flou. Personnellement, il est favorable à la proposition de rallumer le cordon lumineux.

M. Calame mentionne qu'en commission, la discussion a été courte. Pour sa part, il s'opposera à la remise en service du cordon lumineux. Il n'a pas envie de développer ici les raisons qui l'amènent à cette position, étant mécontent du déroulement de la commission. Il souhaite simplement savoir comment voter pour s'opposer au rallumage de ce cordon.

M. Barbuzzi a sous les yeux le procès-verbal de la commission. Celle-ci avait voté une remise en fonction immédiate. Mme la Conseillère administrative avait alors indiqué que la commission n'avait pas la possibilité de le faire, car le règlement ne l'y autorise pas. La commission avait par conséquent voté le renvoi de la pétition avec une recommandation, qui consistait à rallumer ce cordon lumineux en 2023 déjà. Dès lors, M. Barbuzzi invite M.

le Président à faire voter le renvoi de la pétition avec cette recommandation, pour que le Conseil administratif puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Mme Lammar précise que la commission n'avait pas la compétence de définir l'issue de cette pétition, et donc de rallumer le cordon lumineux, puisque cette compétence appartient au Conseil municipal, selon le règlement. C'est ce que Mme Lammar a expliqué en commission : celle-ci devait renvoyer la pétition au Conseil municipal, avec le cas échéant une recommandation, afin que le Conseil municipal se prononce.

M. Etienne relève que la question du cordon lumineux est délicate – cela fait déjà un certain temps qu'elle est discutée. En effet, il faut prendre en compte différents aspects. Des chiffres avaient déjà été communiqués, il y a bien longtemps, sur les dépenses énergétiques, et il est vrai qu'il faut se diriger vers davantage d'économies. Cela dit, M. Etienne a entendu ses préopinantes. Il a également lu les recommandations issues de la commission. Il est d'avis qu'il faut élargir la discussion. Un concept global d'illumination de Carouge pendant les fêtes a été mis en place il y a quelques années, avec une nouvelle manière d'illuminer la commune qui fait la magie de Carouge durant les fêtes. M. Etienne est attaché au cordon lumineux, parce que celui-ci fait partie de l'histoire de Carouge. Il faut respecter cette histoire, mais il faut aussi se projeter dans une nouvelle histoire. Décider, comme le propose la recommandation, d'appuyer sur un bouton pour les fêtes de fin d'année 2023, c'est enlever la possibilité au Conseil administratif de réfléchir à la manière dont ce cordon lumineux peut jouer avec les nouvelles illuminations pour le futur. Si la commission avait proposé de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour lui demander d'étudier la question pour 2024, M. Etienne aurait voté cette proposition. Mais pour 2023, il ne peut que s'abstenir.

Mme Merle rebondit sur les propos de M. Etienne pour souligner que c'est exactement ce que la commission a fait. Le traitement de cette pétition comporte deux aspects : une demande immédiate, qui est de rallumer le cordon en l'état, pour ces fêtes, et une demande de mener une réflexion pour 2024, pour laquelle le Conseil administratif devra soumettre une délibération au Conseil municipal, étant encore rappelé que les chiffres qui serviront à cette réflexion d'avenir ont été soigneusement présentés en commission. Il ne faut pas confondre ces deux aspects. Il y a la demande immédiate, qui est de rallumer le cordon en l'état pour ces fêtes, ce qui coûte CHF 5'000.-. Et pour 2024, une question de fond sera posée, afin de savoir si le Conseil municipal veut maintenir ce cordon, en déterminant dans quelle mesure celui-ci s'intègre avec les illuminations et en identifiant les coûts énergétiques et de fonctionnement.

M. Voignier confirme que la commission, en réponse à Mme la Conseillère administrative qui lui demandait ce qu'elle voulait exactement, a demandé que le cordon lumineux soit rallumé pour ces fêtes, pour un montant de CHF 5'500.-, et que le Conseil administratif étudie par ailleurs le maintien de ce cordon lumineux, en revenant auprès du Conseil municipal avec une délibération pour que celui-ci puisse se prononcer. Il faudra en effet savoir si les économies énergétiques nécessitent d'enlever ce cordon ou s'il pourra être maintenu par exemple parce qu'un nouveau système aura été développé – mais aujourd'hui, on ne peut pas encore le savoir. M. Voignier demande à M. le Président de soumettre au vote la recommandation de la commission, qui est de mettre en service le cordon lumineux très prochainement. Il rappelle que cette mise en service peut être réalisée rapidement. Il a été indiqué en commission que cela représentait le travail d'une personne pour deux jours et que les frais correspondraient à environ CHF 5'500.- pour cette année, tout en sachant que certains segments ne fonctionneront probablement pas.

M. Morex remarque que ce cordon lumineux, c'est une longue histoire, qui a débuté il y a une dizaine d'années. Le cordon a le mérite de mettre en valeur le Vieux Carouge. Il est vrai que certains voudraient du changement, mais ce cordon lumineux souligne

l'historique du Vieux Carouge. Il y a maintenant quatre ans, le Conseil municipal a voté des crédits pour l'installation de décorations supplémentaires dans Carouge. Il se trouve que certaines rues sont privilégiées et que d'autres n'ont aucun éclairage pendant les fêtes de fin d'année. Ces rues-là, comme par exemple la rue de la Filature ou la rue Vautier, méritent d'avoir au moins ce cordon lumineux. Par conséquent, M. Morex recommande au Conseil municipal de voter la mise en service du cordon lumineux dès demain. Il rappelle ensuite que certains segments de ce cordon tombent en panne. Cela fait deux ans que la Commune ne l'entretient plus – c'est beaucoup plus simple que de le rallumer. M. Morex l'invite malgré tout à rallumer le cordon lumineux, même si certains passages ne seront pas éclairés.

M. Etienne craint d'avoir été mal compris. Quand on développe un projet d'illuminations, l'on prend en compte certains critères, parmi lesquels la consommation énergétique, puis l'on fait le projet que l'on veut faire. Ce que M. Etienne disait, c'est qu'il ne faut pas que les projets se superposent, pour éviter d'en arriver finalement à une indigestion. Il demandait simplement de vérifier que ce cordon lumineux, s'il est rallumé, n'entre pas en contradiction avec les autres illuminations que la Commune a mises en place. Il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton et de rallumer le cordon, alors que des décisions ont été prises pour mettre des lanternes, des boules lumineuses, etc. M. Etienne ne voudrait pas une superposition de projets.

Mme Bertholon peut entendre la valeur historique de ce cordon et le souhait des pétitionnaires, mais elle désire rappeler également que des raisons existent pour lesquelles il a été éteint. Elle en cite deux, en commençant par la consommation énergétique du cordon lumineux, qui consomme à lui seul presque autant que l'ensemble des autres décorations qui font partie du concept lumineux. La deuxième raison, c'est ce concept lumineux. Le fait d'éteindre ce cordon ne résulte pas d'une décision prise par le Conseil administratif sur un coup de tête, un jour, mais fait partie de l'ensemble du concept lumineux, lequel a du reste été présenté au Conseil municipal. Mme Bertholon pense qu'il est cohérent, pour ces deux raisons, de maintenir le cordon éteint. Le Conseil municipal peut en rediscuter s'il le souhaite – le Conseil administratif n'a pas nécessairement à présenter une délibération pour que le Conseil municipal en rediscute. Pour sa part, Mme Bertholon trouve cohérent de prendre dès à présent la décision qui lui semble s'imposer, celle de ne pas rallumer ce cordon.

M. Kupferschmid a bien écouté les arguments de part et d'autre, qui se valent. L'argument qui le fait basculer, c'est la pollution lumineuse. Carouge a actuellement des décorations qui sont discrètes, qui perturbent moins les animaux, notamment les oiseaux. Le cordon, lui, est bien plus lumineux. Si le Conseil administratif propose par la suite au Conseil municipal un concept qui est équilibré, M. Kupferschmid entrera volontiers en matière. Mais dans l'immédiat, il se positionnera contre le fait de rallumer le cordon.

M. Baertschi rappelle que le plan lumière a permis à Carouge d'économiser énormément d'énergie, notamment grâce aux lampes LED. Le cordon lumineux est aussi composé de LED, mais qui ne sont pas de la nouvelle génération, laquelle consomme moins. M. Baertschi souligne ensuite qu'en pourcentage, par rapport aux CHF 4 millions environ que la Commune dépense pour tous les frais d'électricité – il avait mentionné plus tôt CHF 3 millions, mais le chiffre est plutôt de l'ordre de CHF 4 millions –, le cordon lumineux représente 0,016 % de la consommation globale de la Commune. Il convient donc de ramener les choses à leur juste proportion. Il s'agit là de rues commerçantes, où les commerces se sentent dépossédés des illuminations qui ont été installées ailleurs à Carouge. M. Baertschi remarque qu'il faudra discuter de tous ces éléments en commission, parce que ce n'est pas en plénière, ce soir, que ces questions pourront être réglées. Il considère qu'il faut avoir une approche vertueuse, comme le Conseil municipal l'a toujours fait, en évitant de se fixer sur des aspects qui sont hors de proportion.

M. Meyer souligne à son tour qu'un nouveau concept a été mis en place. Il est d'avis de voir si un concept mixte peut être trouvé pour l'année prochaine qui intégrera peut-être partiellement le cordon lumineux, par exemple pour les rues adjacentes où il n'y a pas d'illuminations actuellement. Il est opposé à la proposition de simplement rallumer le cordon cet hiver, d'autant plus que certains segments sont défectueux, ce qui pourrait faire mauvaise impression.

Mme Molinari rappelle certains éléments que le Conseil administratif a indiqués en commission, à laquelle Mme Lammar et elle-même étaient présentes. Elle entend la demande que le Conseil administratif se penche sur la manière de rééquilibrer les illuminations – elle parle sous le contrôle de Mme Lammar qui est en charge de l'aspect culturel des illuminations, tandis qu'elle est en charge des côtés techniques, avec le service de la voirie qui fournit un travail considérable pour mettre en place toutes ces illuminations. Pour rappel, le Conseil administratif a confirmé en commission qu'il était prêt à travailler sur une nouvelle délibération pour l'année prochaine et voir, par exemple, comment certaines rues qui ne seraient pas assez mises en valeur pourraient l'être dans le cadre du concept existant ou d'un autre. Ensuite Mme Molinari rappelle que le cordon lumineux, qui fait environ 6,3 kilomètres de long, n'a pas été rallumé depuis 2021. L'équipe l'activera, si tel est le souhait du Conseil municipal. Cela nécessitera un peu de temps. Mais surtout, il n'y a aucune garantie sur ce que donnera le rallumage. Par ailleurs, Mme Molinari mentionne qu'il s'agit effectivement de LED, mais de la génération précédente. La Commune a d'ores et déjà pris contact avec des fabricants de cordons de ce type, pour lesquels il n'existe actuellement pas de LED de troisième génération sur le marché. Mais une veille active est en place pour voir ce qui serait possible dans le cadre d'une réflexion plus globale. Mme Molinari tenait à apporter ces précisions, par rapport à la question de prendre le temps de réfléchir aux différents éléments qui ont été évoqués lors des discussions ou d'allumer sans tarder le cordon lumineux – ce qui, encore une fois, est possible, sachant toutefois que le résultat final n'est pas garanti puisque le cordon, qui du reste n'est pas conçu pour rester à l'extérieur plusieurs années, n'a pas été contrôlé depuis 2021.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de soumettre au vote, dans un premier temps, la recommandation, puis de faire voter le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour étude d'un prochain projet.

Selon M. Von Burg, M. le Président complique inutilement la procédure de vote. La pétition demande que le cordon lumineux soit rallumé. Il convient de voter d'abord sur ce point et, dans un deuxième temps, sur la proposition de la commission d'étudier l'ensemble de la question pour l'année prochaine. Il s'agit donc de voter d'abord la pétition.

M. Calame souhaite savoir ce qu'il doit voter pour s'opposer au rallumage du cordon lumineux cette année.

Le Président répond à M. Calame qu'il lui faut alors refuser le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation d'allumer tout de suite le cordon lumineux.

Le Président soumet au vote le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation de remettre en fonction le cordon existant en l'état, avec par conséquent un minimum de frais, et immédiatement.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition avec la recommandation d'allumer le cordon lumineux pour ces fêtes de fin d'année est accepté par 16 oui, 7 non et 5 abstentions.

Le Président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec une délibération pour l'année prochaine, afin de voir ce qui pourra être fait du cordon.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition avec une délibération pour l'année prochaine est accepté par 25 oui, 1 non et 2 abstentions.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas

Questions orales

M. Mützenberg : Fontaines

M. Mützenberg demande s'il serait possible, comme en ville de Genève mais aussi, sauf erreur, pour certaines fontaines déjà à Carouge, de mettre en place un système de protection pour maintenir en service les fontaines en hiver, malgré le gel, afin que les usagers puissent en bénéficier également en hiver. Il pense notamment aux deux fontaines de Pinchat, qui sont fermées en raison du risque de gel.

Mme Molinari apportera une réponse après avoir examiné la question avec ses services. Elle signale que, s'agissant de flux qui, pour des raisons évidentes, ne sont pas continus, les risques de gel sont d'autant plus importants. La proposition de M. Mützenberg semble compliquée à mettre en œuvre, mais elle sera étudiée par les services communaux. Elle sera peut-être possible pour certaines fontaines, en fonction de l'emplacement du point d'eau lui-même.

M. Baertschi : Arbres au boulevard des Promenades

M. Baertschi a été interpellé par des communiers qui ont constaté l'apparition de petits points de peinture verte sur certains arbres aux Promenades. Il demande si cette situation est liée à l'état phytosanitaire de ces arbres.

Mme Molinari souhaitant des précisions sur l'emplacement de ces arbres, M. Baertschi indique qu'au moins une dizaine d'arbres sont concernés sur le boulevard des Promenades, en particulier sur le tronçon qui se situe entre la place de Sardaigne et la bibliothèque.

Mme Molinari posera la question à ses services, n'étant pas certaine de parler des mêmes arbres que M. Baertschi. Mais elle a eu l'occasion de l'expliquer en commission, au boulevard des Promenades, du côté Acacias, certains sujets sont en très mauvais état et seront probablement abattus. Ils tiennent debout uniquement grâce au poids de leur propre volume. Ils seraient très dégradés à l'intérieur.

Avant de lever la séance, le Président rappelle que le mardi 19 décembre se tiendra la double TCR consacrée au parking Vibert / Sardaigne. Puis il présente aux participants et participantes, à leurs familles et à leurs proches ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h25.